

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la municipalité de Lacolle

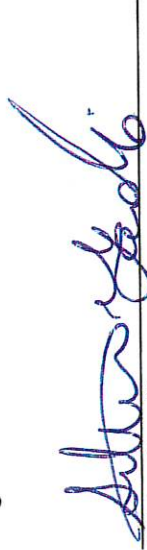
AVIS est donné par le soussigné, lors de la séance extraordinaire tenue le 14 novembre 2023, le Conseil de la Municipalité de Lacolle a adopté le règlement et la résolution suivante :

- **Règlement numéro RU 2021-0204-03 concernant le zonage**

En date du 15 décembre 2023, qu'un avis de conformité de la MRC du Haut-Richelieu fut délivré et que le règlement et la résolution mentionnés ci-haut sont entrés en vigueur le 19 décembre 2023 conformément à la Loi.

Le règlement et la résolution sont disponibles pour consultation au bureau municipal sis au 1, rue de l'Église Sud, à Lacolle, au cours des heures normales d'ouverture.

Donné à Lacolle, ce dix-neuf 1^e mois de décembre de l'an deux mille vingt-trois.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Silvio Gaudio", written over a horizontal line.

Silvio Gaudio
Greffier-trésorier et
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lacolle, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint en en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, entre 9h00 et 18h00 le dix-neuf 11e jours du mois de décembre de l'an deux mille vingt-trois.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat en ce dix-neuf 11e jours du mois de décembre de l'an deux mille vingt-trois.



Silvio Gaudio
Greffier-trésorier et
Directeur général